

ETABLISSEMENT DES PASSEPORTS ET DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Sur rendez Vous

Contactez la mairie de SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE

Tous les usagers désirant la délivrance d'un titre d'identité sécurisé doivent se présenter personnellement en mairie munis de leur **dossier complet**. Les demandeurs mineurs seront **obligatoirement** accompagnés d'un responsable ayant l'autorité parentale.

CAS PARTICULIERS : Personne sous tutelle ou mineur confié à l'aide sociale à l'enfance

Téléphoner à la Mairie au 05 46 49 80 17

COMPLÉTER ET IMPRIMER UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : <https://passeport.ants.gouv.fr/> PROCÉDURE RECOMMANDÉE ou

RETIRER UN DOSSIER DE DEMANDE AUPRES DE VOTRE MAIRIE DE DOMICILE

PIECES A JOINDRE : **DOCUMENTS ORIGINAUX UNIQUEMENT**

➤ 1 photo d'identité de moins de 6 mois (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

➤ L'un des justificatifs de nationalité ci-dessous :

Passeport ou C.N.I. valide ou périmé depuis moins de cinq ans

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois délivrée par la mairie du lieu de naissance, Si elle a dématérialisé son Etat Civil (consulter sur internet : villes adhérentes à la dématérialisation)

Justificatif de domicile (document original), au nom du demandeur : facture d'électricité, eau, gaz, téléphone, cantine, ordures ménagères, attestation d'assurance habitation de moins d'un an ou dernier avis d'imposition sur le revenu ou échéancier de prélèvement annuel.

Pour les majeurs hébergés : un justificatif d'identité (**original**) et de domicile de l'hébergeant (**original**), attestation N° 1 (*modèle au verso*).

Pour les mineurs : justificatif d'identité et de domicile du parent (**originaux**) qui complète le dossier (en cas de garde alternée fournir les documents pour les 2 parents), attestation n°2 (*modèle au verso*).

en cas de séparation des parents : Jugement de divorce, de séparation ou une déclaration mutuelle père et mère concernant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant

➤ Si vous souhaitez faire figurer un deuxième nom sur votre titre sécurisé, veuillez vous munir du justificatif suivant :

Mention « Épouse » : Extrait de Mariage ou de Naissance de moins de 3 mois

LIVRET DE FAMILLE

Mention « Veuve ou Veuf » : Acte de décès du conjoint

NON RECEVABLE

Nom d'usage en cas de divorce : Jugement de divorce ou Extrait de Mariage ou de Naissance de moins de 3 mois

➤ Passeport ou Carte Nationale d'Identité à renouveler

➤ Perte ou Vol : Déclaration en mairie pour une perte (imprimé CERFA 14011*01 - téléchargeable), Déclaration en gendarmerie pour un vol.

➤ TIMBRES FISCAUX : en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr> ou aux guichets du Trésor Public

PASSEPORT : () Adulte : **86 €** () Mineur de 15 ans et plus : **42 €** () Mineur de moins de 15 ans : **17 €**

C.N.I : () Gratuit () En cas de perte ou de vol : **25 €**